



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-0212-2

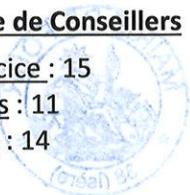
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 02 DECEMBRE 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14



L'an deux mil vingt-quatre,  
le lundi 02 décembre  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 27 novembre 2024 s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,  
Maire. La séance est ouverte à 20h03.



**Présents** : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Cécile Gerey, Pascale Besch, Nicolas Jambot, Matthieu Querenet, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

**Pouvoirs** : Christelle Bernard à Anh Brun, Marielle Berlioz à Nicolas Jambot, Patrice Fournier à Cécile Gerey.

**Absents** : Emilie Delwaulle.

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet

**OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

A savoir :

**Opération 11 Acquisitions : 9 085 €**

**Opération 30 voirie : 51 631 €**

**Opération 27 Environnement : 10 750 €**

**Opération 31 Bâtiments communaux : 30 234 €**

Le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le mandat des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de cette même année.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le  
- publication et/ou notification le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,  
Maire de Four



Matthieu Querenet,  
Secrétaire de séance

